

Communiqué de Presse

juillet 2019

GRELE 2019, SECOND SOUFFLE

Grêle 2019 en Ardèche

Une collecte pour contribuer au maintien et à la reconstruction des exploitations agricoles

Les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et des Savoie (Savoir/Haute-Savoie) ont été touchés par les épisodes orageux de ce début d'été 2019. D'une rare violence, en particulier le 15 juin, ces orages ont provoqué des dégâts colossaux sur les récoltes à venir et ont parfois détruit l'outil de travail des agriculteurs.

Toutes les filières sont touchées : châtaigne, élevage, arboriculture, plantes à parfum aromatiques et médicinales, maraîchage, horticulture et viticulture, céréales...
Des agriculteurs ont tout perdu. Les dégâts devraient se chiffrer en millions d'euros.

La situation est d'autant plus grave que de nombreux agriculteurs ne peuvent pas s'assurer contre la grêle ou le coup de vent (et certaines productions ne sont pas assurables). **Les difficultés de trésorerie vont être fatales pour certains agriculteurs.**

Zoom sur le département de l'Ardèche

Le recensement actuel des dégâts, réalisé par la profession agricole concerne :

- 47 communes, soit 350 exploitations
- près de 13 000 ha de surfaces agricoles (9 500 ha de surfaces fourragères, 2 000 ha de cultures annuelles et 1 500 ha de cultures pérennes dont 1 000 ha de châtaignier)

Les productions les plus touchées sont l'arboriculture (châtaigne, abricot, cerise), les fourrages, le maraîchage, les plantes à parfum aromatiques et médicinales, les petits fruits, la viticulture et l'élevage.

- Une perte évaluée à 10 491 820 €.

Ces agriculteurs ont besoin de la solidarité de tous. Votre soutien moral et votre aide financière vont permettre aux exploitants de passer le cap.

Les Conseils de l'Agriculture Départementale (C.A.D.) de l'Ardèche, associé à celui de l'Isère et des associations Solidarité Agricole Drôme et Savoie lancent une **collecte et vous proposent de contribuer au maintien et à la reconstruction des exploitations.**

.../...

Les dons seront versés dans leur intégralité aux agriculteurs les plus impactés, ce « coup de pouce collectif » va faciliter le redémarrage de l'activité.

Comment contribuer :

Directement sur le site MIIMOSA : www.miimosa.com

Projet « *Second souffle / grêle 2019 – Ardèche, Drôme, Isère, Savoie* »

Donner aux agriculteurs le montant de votre choix, en sélectionnant, si vous le souhaitez, le département.

Ou par chèque à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de l'Agriculture de l'Ardèche
4, avenue de l'Europe Unie – BP 128
07 001 PRIVAS Cedex

**Pour que les agriculteurs(trices) ardéchois(es)
continuent à proposer des produits de qualité,**

**MOBILISONS NOUS ET CONTRIBUONS
A LA COLLECTE MIIMOSA
« Second souffle/grêle 2019 »!**

**Contact Presse Contact Presse
4, Avenue de l'Europe Unie,
B.P. 128, 07001 PRIVAS CEDEX
Tél. : 04.75.64.60.62.**